



Conseil national
de l'information statistique

Mandat du Groupe de travail Rénovation de la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS, 2018-2019)

Version adoptée par le bureau du Cnis du 6 décembre 2017

La nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS), dont la dernière rénovation date de 2003, est très largement utilisée pour décrire les emplois et étudier les groupes sociaux (structures de revenus, comportements de santé, modes de vie, pratiques culturelles, etc.).

En juin 2016, Eurostat a promulgué une nomenclature socio-économique européenne (ESeG) construite à partir de la nomenclature internationale ISCO de 2008. Améliorer l'articulation de la PCS avec ces nomenclatures internationales fait partie des objectifs du moyen terme (2014-2018) du Cnis.

Mandat

Un groupe de travail est constitué au sein du Cnis pour proposer une rénovation de la PCS. Les travaux de ce groupe s'articuleront autour de quatre axes :

Tout d'abord, il s'agira d'**actualiser la nomenclature des PCS**. Son articulation avec les nomenclatures internationales (ISCO, ESeG) sera améliorée, tout en réaffirmant ses principes et son originalité.

Le bilan des choix opérés lors de la rénovation de 2003, qui a notamment conduit à en augmenter le nombre de postes détaillés, devra être fait.

La nouvelle version proposée devra pouvoir être codée au niveau détaillé de manière robuste dans les principales sources statistiques (enquête Emploi et Recensement) et permettre le codage d'autres nomenclatures qui en dépendent (notamment les familles professionnelles de la Dares). La nouvelle nomenclature détaillée sera articulée avec les niveaux agrégés de façon à conserver la continuité des séries.

Le deuxième axe du projet est de **simplifier et d'améliorer la production de la PCS, de l'ISCO et de l'EseG**. Il s'agira notamment de l'adapter à la collecte d'enquête par Internet, pour tirer profit des outils nouveaux et pour assurer une passation fluide en auto-administré.

La méthodologie actuelle de codage, initialement établie pour des enquêtes sous format papier, repose sur des libellés de professions saisis en clair et nécessitant des informations complémentaires (notamment le secteur d'activité et la fonction exercée).

Le groupe de travail devra étudier comment simplifier ce protocole en s'appuyant sur les possibilités nouvelles offertes par des listes de libellés en auto-complétion. L'objectif est que la plupart des enquêtes statistiques auprès des ménages puissent directement coder, à partir du niveau le plus fin, le niveau souhaité d'agrégation (nomenclature PCS, ISCO ou

EseG). Il s'agira pour le groupe de travail de produire une liste de libellés et des règles de codification avec un nombre réduit de variables dites « annexes » (sans le secteur d'activité, lorsqu'il n'est pas requis par ailleurs, notamment).

Le troisième axe concerne la **proposition de nouveaux agrégats de diffusion de la PCS**. En simplifiant le codage au niveau le plus fin de la nomenclature, le projet offrira plus de souplesses pour de nouveaux agrégats, qui seraient complémentaires des agrégats historiques, nécessaires pour des analyses sur longue période.

Pour les individus, il s'agit d'un niveau qui agrégerait de façon différente les professions pour tenir compte de grandes évolutions de la société française (par exemple, avec la distinction des employés qualifiés et non qualifiés, l'identification des enseignants, selon le souhait formulé lors de la rénovation de 2003, cf. rapport Neyret-Faucheux¹).

Au niveau du ménage, le groupe de travail étudiera les possibilités d'une nouvelle catégorisation du ménage, qui ne se limiterait plus à la PCS de la personne de référence, mais combinerait celle des adultes qui le composent.

Le quatrième axe du projet sera d'**améliorer la documentation de la PCS, de l'ISCO et de l'EseG** pour les producteurs (issus du SSP ou non) et pour les utilisateurs statisticiens, chercheurs ou « grand public ».

Le rapport Neyret-Faucheux a été l'occasion de dresser un bilan sur les forces et faiblesses de la PCS. L'une des conclusions est « non que nous la bouleversions ou lui substituions d'autres constructions sociales, mais que nous nous attachions à mieux la "faire vivre" ». Internet offre aujourd'hui de nouvelles possibilités pour répondre à cette attente.

Le groupe proposera une architecture (institutionnelle et matérielle) pour un site internet dédié. Il listera les éléments de contenu nécessaires à la documentation (liste de libellés, règles et outils de codification, agrégats de diffusion, tabulations sur les principales sources statistiques) et leurs modalités de mises à jour.

La PCS-ESE 2003 est une nomenclature spécifique, plus détaillée que la PCS ; elle est codée directement par les employeurs, notamment dans les formulaires administratifs comme les Déclarations Sociales Nominatives (DSN). Sa méthode de codage est très spécifique et toute rénovation serait très contrainte : sa rénovation ne fera pas l'objet des travaux de ce groupe de travail, mais devra être instruite ultérieurement.

Fonctionnement

Le groupe de travail sera présidé par Thomas Amossé (Cnam, Lise, CEET).

Les rapporteurs seront Olivier Chardon (Insee) et Alexis Eidelman (Dares).

Outre l'Insee et la Dares, la DGAFP, la Depp, Pôle emploi et le Céreq seront sollicités pour y participer.

Le groupe de travail est par ailleurs ouvert aux producteurs et utilisateurs, aux organisations syndicales et professionnelles, aux experts et chercheurs intéressés.

Il rendra compte de ses travaux à la Commission du Cnis « Emploi, qualification et revenus du travail ».

Il est prévu que le rapport final soit remis en avril 2019.

¹ Faucheux H. et Neyret G., « Évaluation de la pertinence des catégories socioprofessionnelles (CSP) », rapport de l'inspection générale de l'Insee, n°49/b005, 1999.